

Séance du 07 juillet 2022

ORDRE DU JOUR

Séance publique :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers - Information
3. Arrêtés de police et ordonnances : Communication
4. Contrat de rivière: Plan triennal 2023-2025 - Présentation
5. Approbation du plan triennal 2023-2025 dans le cadre du contrat de Rivière Sambre et affluents asbl

Etaient présents :

E. BERTRAND, Bourgmestre-Président
P. MAUYEN, J. BURTAUX, B. PLENNEVAUX, L. HENNE-DOUMONT, Echevins
B. VANDENSCHRICK, Président du CPAS
P. LECONTE, P. RUQUOY, C. KEIMEUL-PUTTENEERS, L. GAGGIOLI, D. HALLET, M.C. LEEMANS-BEELEN,
L. TOURNEUR-MERCIER, B. HAINAUT, A. BOLLY, E. VAN POELVOORDE, F. HALLEUX, M. LALOUX, V.
THAENS, Conseillers communaux
T. NANIOT, Directeur général

Mr le Président ouvre la séance à 19h13.

Mesdames HAINAUT, HALLET, HALLEUX, KEIMEUL sont excusées.

Messieurs BOLLY, RUQUOY sont excusés.

M. VANDENSCHRICK entre en séance au point 4.

Messieurs LALOUX, LECONTE, VAN POELVOORDE et Mme THAENS quittent la séance après le point 5.

Le Président, constatant l'absence de quorum, clôture la séance à 19h50.

Les points suivants numérotés de 6 à 36 de l'ordre du jour n'ont dès lors pas été traités :

6. Perspectives du logement public à Sombreffe: présentation
7. Arrêt des comptes annuels de l'exercice 2021
8. Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2022
9. Affaires générales : Troisième modification du plan d'acquisition du matériel roulant, contenu dans le programme pluriannuel de politique générale de la zone de secours Val de Sambre (2019-2024)
10. Affaires Générales : BEP : Centrale d'achat Smart City - Approbation adhésion
11. Cohésion sociale : Appel à projet - Budget participatif 2022 - Autorisation
12. Enseignement - Règlement-redevance des séances de natation du 29-08-22 au 07-07-23
13. Enseignement - Règlement-redevance sur le service d'étude dirigée dans les écoles communales durant l'année scolaire 2022-2023
14. Informatique - Déclassement du matériel informatique
15. Affaires générales : MP - Marché de services relatif à la gestion de portefeuille d'assurances (2022-2025) : Conditions, estimation, mode de passation
16. Service Cadre de Vie - Patrimoine : Demande d'achat d'une parcelle communale (1ère division section C N°87/02P0000)
17. Cadre de Vie : Accord-Cadre "Trottoir 2022": Marché de travaux : Conditions du marché, estimation et mode de passation
18. Cadre de Vie : Accord-Cadre "Raclage/Pose 2022": Marché de travaux : Conditions du marché, estimation et mode de passation
19. Cadre de Vie : Accord-Cadre "Enduisage 2022: Marché de travaux : Conditions du marché, estimation et mode de passation
20. Cadre de Vie : Contrats IGRETEC - Etude hydraulique de la Tombe à Ligny
21. Cohésion Sociale : Animagique Asbl - Convention relative à la prise en charge de Stagiaires dans le cadre de la Plaine de Jeux de Sombreffe
22. ODR - Règlement d'ordre intérieur pour la Commission Locale de Développement Rural de Sombreffe
23. Direction générale : Contrat de Rivière Sambre & Affluents asbl - Désignation des représentants à l'AG et au CA
24. Cohésion sociale /ATL : Commission Communale de l'Accueil – Modifications de composition
25. Procès-verbal de la Concertation Commune - CPAS du 24/01/2022 : Communication

26. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)
27. Affaires générales - Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
28. Procès-verbal de la -Concertation Commune - CPAS du 27/05/2022 : Communication
29. Enseignement : Institutrice primaire – Mise à la pension définitive le 01/09/2022 – Prise d’acte
30. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Demande d'accord pour une fin de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales au 30/06/2022- Institutrice primaire
31. Enseignement : Année scolaire 2022-2023 : Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle - Institutrice primaire
32. Enseignement - Année scolaire 2022-2023 - Demande d'accord pour un congé pour une interruption partielle (1/5ème temps) de la carrière professionnelle - Institutrice primaire
33. Enseignement - Année scolaire 2022-2023 - Demande d'accord pour une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental - Institutrice primaire
34. Enseignement : remplacement d'une institutrice primaire à partir du 9 mai 2022 - Désignation d'un instituteur primaire temporaire - 24P - Ratification
35. Enseignement : Remplacement d'une institutrice maternelle à partir du 11 mai 2022 - Désignation d'une institutrice maternelle - 26P - Ratification
36. Enseignement : remplacement d'un maître spécial d'éducation physique à partir du 12/05/2022 - Désignation d'un maître spécial d'éducation physique - 8P - Ratification

SEANCE PUBLIQUE

OBJET N°1 : Approbation du procès-verbal de la précédente séance

En séance publique,

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 juin 2022 est approuvé à l'unanimité, moyennant une correction de date de l'agent au point 29.

OBJET N°2 : Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers - Information

En séance publique,

Le Conseil Communal est informé des décisions prises par les autorités de tutelle dans les matières suivantes :

- Le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville nous informe que la délibération du Conseil communal du 21 avril 2022 relative au **In House Mission d'assistance assurances BEP** n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.
- Le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville nous informe que la délibération du Conseil communal du 21 avril 2022 relative à la **Centrale d'achats EPI** n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.
- Le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville nous informe que la délibération du Conseil communal du 4 mai 2022 relative aux **services postaux BEP** n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.
- Le SPW Wallonie intérieur nous informe que la délibération du Collège communal du 11 mai 2022 relative à l'avenant à la **convention In house pour le réaménagement spatial de la Maison communale** n'est pas soumise à la tutelle générale à transmission obligatoire.
- Le Ministre du Climat et de l'Energie nous informe des arrêtés du Gouvernement wallon attestant des désignations des gestionnaires de réseau de gaz et d'électricité pour notre commune.

OBJET N°3 : Arrêtés de police et ordonnances : Communication

En séance publique,

Le Conseil Communal est informé des arrêtés et ordonnances de police pris par Monsieur le Bourgmestre et le Collège communal, à savoir :

Arrêtés de police :

06/05/2022: LIGNY - Interdiction de stationner Place de Ligny 12
12/05/2022: SOMBREFFE - 12ème jogging de Sombreffe
18/05/2022: LIGNY - Noces d'or au CCL le 23/05/2022
19/05/2022: TONGRINNE - Concours hippique rue de Bothey
23/05/2022: LIGNY - Fête de quartier rue Haute
23/05/0022: LIGNY - Fête de quartier rue de Fleurus
23/05/0022: LIGNY - Fête de quartier du Sart Mallet
23/05/2022: SOMBREFFE - Fancy fair école des 2 Châtaigniers
23/05/2022: SOMBREFFE - ORES - Remplacement de 2 poteaux BT chée de Nivelles 155
23/05/2022: SOMBREFFE - Sécurisation de la chée de Nivelles 91
23/05/2022: LIGNY - Travaux de voirie
24/05/2022: LIGNY - Journées napoléoniennes
24/05/2022: LIGNY - Arrêté de police ordonnant l'inoccupation d'un immeuble menaçant ruine - rue due Comté, 53
25/05/2022: SOMBREFFE - Fête de quartier rue Basse-Vaux
31/05/2022: LIGNY - Fête foraine
31/05/2022: TONGRINNE - Installation de chantier - rue des Fonds 39
07/06/2022: TONGRINNE - Installation de chantier - rue Pichelin 50
07/06/2022: SOMBREFFE: Bâtiment instable - rue Vivier Anon 2
07/06/2022: SOMBREFFE - Sécurisation du carrefour du Monty à Gembloux (information)
09/06/2022: TONGRINNE - Fête de quartier rue du Trieu
09/06/2022: LIGNY - Bénédiction du Sacré-Coeur
09/06/2022: SOMBREFFE - Détection d'une fuite - Rue Basse-Vaux, 10

OBJET N°4 : Contrat de rivière : Plan triennal 2023-2025 - Présentation

En séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau ;
Vu le Décret du Gouvernement wallon du 07 novembre 2007 portant modification de la partie décréale du Livre II du Code de l'Environnement (M.B. 19.12.07), notamment l'art.D.32 relatif aux contrats de rivière ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière du 13 novembre 2008 ;

Vu les statuts de l'asbl Contrat de Rivière Sambre & Affluents (M.B. 17.11.10) ;

Considérant que le Conseil communal devra se positionner sur l'approbation du programme d'action 2023-2025 du contrat de Rivière Sambre et Affluents;

Considérant l'intérêt d'informer les Conseillers communaux sur les actions du Programme d'actions triennal 2023-2025;

ENTEND

La présentation du Contrat de Rivière Sambre et Affluents asb relative aux actions du Programme d'actions triennal 2023-2025.

Observation :

Mr Vandenschrick entre en séance.

OBJET N°5 : Approbation du plan triennal 2023-2025 dans le cadre du contrat de Rivière Sambre et affluents asbl

En séance publique,

Vu le code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 07 novembre 2007 portant modification de la partie décréale du Livre II du Code de l'Environnement (M.B. 19.12.07), notamment l'art.D.32 relatif aux contrats de rivière ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière du 13 novembre 2008 ;

Vu les statuts de l'asbl Contrat de Rivière Sambre & Affluents (M.B. 17.11.10) ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 14 janvier 2019 acceptant la participation financière au contrat de rivière Sambre et Affluents relative aux années 2020, 2021, 2022 ;

Considérant la volonté de la Commune de Sombreffe de poursuivre la collaboration avec le Contrat de Rivière Sambre et l'engagement financier associé ;

Considérant que le Contrat de Rivière Sambre & Affluents asbl s'engage, dans le cadre de ses activités en lien avec la gestion de l'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Sambre, à remplir les missions de service public suivantes :

- réaliser des actions d'inventaire de terrain telles que définies dans l'arrêté d'exécution du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux Contrats de Rivière, sur les cours d'eau de troisième catégorie sur le territoire de la Commune de Sombreffe;
- fournir à la Commune de Sombreffe la synthèse des dégradations observées lors de l'inventaire de terrain au cours de la période 2023-2025 ainsi que des propositions de résolutions de ces dégradations;
- coordonner les actions pour lesquelles il est identifié comme maître d'œuvre ou partenaires telles que définies dans le Programme d'actions 2023-2025, sur les cours d'eau de troisième catégorie sur le territoire de la Sombreffe;
- mener des actions d'information et de sensibilisation sur le thème de la gestion intégrée et globale du cycle de l'eau bénéficiant en totalité ou partie à la population de la Commune de Sombreffe;
- évaluer annuellement et au terme de la période de 3 ans l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'Action

Considérant que la Commune de Sombreffe s'engage à

- apporter son concours au Contrat de Rivière Sambre et Affluents asbl dans l'accomplissement des missions précitées, notamment en lui communiquant toute information utile ou nécessaire et en prenant part aux réunions de travail et/ou de concertation concernant la gestion du cycle de l'eau sur son territoire ;
- mener des actions pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'œuvre ou partenaires telles que définies dans le Programme d'actions 2023-2025, sur les cours d'eau de troisième catégorie sur le territoire de la Commune

Considérant que ces missions seront assurées pour une période de trois ans à dater du 1er janvier 2023 pour se terminer de plein droit le 31 décembre 2025 ;

Considérant que la Commune de Sombreffe s'engage à contribuer financièrement aux frais de fonctionnement du Contrat de Rivière Sambre et Affluents asbl tels que définis à l'article R.55 §2 alinéas 3 du décret, pour la période 2023-2025. La participation financière annuelle repose sur le calcul suivant :

Quote-part de base (765 euros) + 0,092 €/hab. sur le sous-bassin de la Sambre

Considérant que pour la Commune de Sombreffe, le montant de la quote-part annuelle pour le Programme d'Actions 2023-2025 sera donc de 1 503,21 Euros correspondant à 8 024 habitants.

Considérant que l'approbation de ce programme d'action 2023-2025 doit être approuvé par le Conseil Communal ;

Considérant l'avis demandé au Receveur régional;

Vu l'avis "positif" remis par le Receveur régional en date du 01/06/2022 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Article 1er :

D'approuver le programme d'action 2023-2025 du contrat de Rivière Sambre et Affluents repris en annexe de la présente délibération et considéré comme étant ici intégralement reproduit.

Article 2 :

De verser annuellement la quote-part de soutien relative aux années 2023, 2024 et 2025 pour un montant annuel calculé comme suit :

Quote-part de base (765 euros) + 0,092 €/hab. sur le sous-bassin de la Sambre

Pour la Commune de Sombreffe, le montant annuel de la quote-part pour le Programme d'Actions 2023-2025 sera de 1 503,21 Euros correspondant à 8 024 habitants.

Observations :

Messieurs LALOUX, LECONTE, VAN POELVOORDE et Mme THAENS quittent la séance après le point 5.

La séance est clôturée à 19h50 par Mr le Président par absence de quorum.

Le Secrétaire,

Thibaut NANIOT

Le Président,

Etienne BERTRAND